



COMMUNIQUE AUTONOME

Villeneuve-Loubet, le 21 juillet 2015

Réunions sur la revalorisation indiciaire des catégories A, B et C... LES VERITES

Sous la conduite de Madame le Ministre de la Fonction Publique, Madame Marylise LEBRANCHU, une série de réunions se sont déroulées entre représentants de la DGCL et partenaires sociaux dont la **FA-FP**, notre fédération-mère. **Ces réunions sont axées sur l'avenir de la fonction publique, conformément à l'agenda social : la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations (PPCR).**

Il y a quelques jours, le syndicat des cadres Avenir et Secours titrait l'un de ses communiqués : « Une grande victoire pour le syndicat des officiers ». A la lecture de ce communiqué, on pouvait découvrir que le sort des officiers avait été largement discuté lors de la réunion du 9 juillet et qu'une revalorisation indiciaire était actée pour les lieutenants. Avenir et Secours se félicitait d'être le seul syndicat à avoir défendu les officiers...

Visiblement nous n'avons pas assisté à la même réunion !!!! A moins qu'il ne s'agisse que d'une *nouvelle stratégie en vue des élections professionnelles CAP* officiers visant à faire oublier qu'ils ont été *signataires de la réforme destructrice de la filière SPP*.

N'en déplaise à cette organisation catégorielle, il n'a pas été question que des officiers au cours de cette réunion, **mais de l'ensemble de la catégorie B.** Ce sont toutes les filières de la catégorie B confondues qui pâtissent d'un tassement des grilles indiciaires. **Nous restons très attachés à la corporation pompiers mais nous n'oublions pas nos collègues PATS, qu'ils soient rédacteurs ou techniciens, qui connaissent la même problématique que les lieutenants de sapeurs-pompiers. Nous sommes tous des fonctionnaires territoriaux.**

FEDERATION
AUTONOME
SPP-PATS

285 avenue des Maurettes
06270 Villeneuve Loubet

Tel : 04 93 34 81 09
Fax : 04 93 29 79 98
secretariat-autonome@orange.fr

Affiliée à la FA-FPT

D'autre part, comment crier victoire quand la signature de l'accord n'est pas encore intervenue ?

Pour que les dispositions discutées au cours de ces réunions PPCR soient actées, **il faudra que les organisations syndicales signent majoritairement ce protocole. Aujourd'hui, il existe encore de nombreux points de discorde sur les propositions de la DGCL et ce n'est certainement pas la CGC-CFE (Avenir Secours), syndicat minoritaire, qui peut s'engager pour l'ensemble des organisations syndicales...**

La problématique de la catégorie B, nous la connaissons et la dénonçons depuis de nombreuses années. **S'il est probable que cet accord, une fois signé, pourrait conduire à une certaine reconnaissance des cadres intermédiaires par une revalorisation indiciaire, nous n'en sommes pas encore là.** Selon l'échéancier annoncé, les catégories B pourraient bénéficier de la transformation d'une partie de leurs primes en points à partir de 2016 et d'une revalorisation des grilles sur 2017-2018, à l'issue de groupes de travail...

Ne vous laissez pas bernier par des communiqués triomphalistes qui ne sont que propagande électoraliste.

La PPCR peut représenter une opportunité pour les catégories B mais aussi pour les catégories C (et notamment pour les grilles atypiques des sous-officiers de SPP comme pour les agents de maîtrise), pour le déroulement de carrière de tous les agents de la fonction publique territoriale de toutes catégories, le ratio promu/promouvables, etc.

Il faudra patienter jusqu'au 30 septembre pour savoir si ce texte, encore à l'état de projet, obtiendra le consensus. S'il l'obtient, le calendrier des groupes de travail (revalorisation salariale, déroulement de carrière...) pourra se poursuivre, s'il ne l'obtient pas, la PPCR n'aura été qu'une série de réunions sans lendemain...

**Construire ensemble, défendre vos droits :
l'engagement AUTONOME**